



110, avenue Gustave Eiffel - 21000 DIJON - Tél.: 03 80 41 77 09  
Télécopieur : 03 80 42 81 02 - Tél. mobile : 06 09 66 53 59  
Courriel : [docteur.bvirey@wanadoo.fr](mailto:docteur.bvirey@wanadoo.fr)

## **Quel avenir pour la pédiatrie garante de la santé des enfants ?**

Réuni en conseil d'administration, le Syndicat National des Pédiatres Français ne peut que constater cette année encore, la poursuite de la dégradation de sa profession, malgré ses revendications clairement rappelées dans la motion de l'année précédente.

Nous observons une chute de plus de 12 % en 5 ans de notre démographie.

Actuellement nous sommes 2 600 pédiatres libéraux et 43 % ont plus de 60 ans ; si rien n'est fait rapidement, la pédiatrie de ville disparaîtra du paysage médical français, et à terme toute la pédiatrie.

Quelle place la France donne-t-elle à ses enfants ? (France : 1 pédiatre libéral pour 5 458 enfants, Italie : 1 pour 800, en moyenne en Europe 1 pour 2 094 et aux USA 1 pour 2 000).

Choisie parmi les premières spécialités au concours de l'internat il y a 15 ans, la pédiatrie a chuté à la 17<sup>e</sup> position au choix des internes, en raison du maintien de la faible attractivité de notre spécialité.

Aucune des réévaluations réclamées des actes médicaux n'a été accordée pour la pédiatrie ; celle-ci est le parent pauvre des revalorisations accordées ces dernières années. Comment une entreprise médicale peut-elle fonctionner avec des revenus inférieurs jusqu'à 60 % à ceux d'autres spécialités ?

Le conseil d'administration a bien pris note de l'engagement de M. Olivier Véran, ministre de la santé et des solidarités, de « cibler en priorité la revalorisation d'actes de consultations (...) de pédiatrie ».

Dans cet objectif, et dans le cadre des négociations conventionnelles en cours, le conseil d'administration demande :

- Une augmentation conséquente de la consultation du pédiatre pour les enfants de moins de deux ans.
- Et en réponse aux priorités spécifiques à la politique de santé de l'enfant, incluse dans la stratégie nationale de santé 2018-2022, la création d'un acte de consultation pédiatrique de prévention, annuel, honoré au niveau d'une consultation très complexe.

Contact presse

Dr Brigitte VIREY